

# Résumé Plan global de Sécurité et de Prévention de la Région de Bruxelles-Capitale

Avec la Sixième Réforme de l'Etat, la Région bruxelloise a été investie d'importantes compétences en matière de sécurité et de prévention pour lesquelles elle entend mener une politique ambitieuse et novatrice.

Le **Plan Global de Sécurité et de Prévention** (PGSP) traduit cette vision stratégique de l'avenir de la sécurité en Région bruxelloise. Bruxelles Prévention & Sécurité, organisme qui centralise les matières concernées, met en avant une articulation renforcée entre les différentes compétences des acteurs du secteur. L'idée-force consiste à adopter une **approche transversale** intégrant l'ensemble des intervenants impliqués dans la chaîne de la sécurité (gardiens de la paix, gardiens de parc, pompiers, policiers, ...), **encourageant leur complémentarité** au travers de collaborations concrètes et de partenariats renforcés et **incluant** le volet socio-préventif aux côtés des acteurs traditionnels.

## Cadre stratégique global

Le PGSP définit un cadre de référence stratégique global sur la période 2017-2020, préalable à l'adoption des Plans zonaux de sécurité (PZS) et tenant compte du Plan national de sécurité (PNS) et de la Note-cadre de sécurité intégrale (NCSI). Il intègre des mesures qui sont déjà d'application dans certains plans zonaux auxquelles il apporte une assise territoriale plus large. Les six zones de police sont donc impliquées dans le processus et doivent coordonner, en fonction de leurs spécificités locales, leurs PZS au cadre général que propose le PGSP. Le document n'est pas strictement un plan policier ; il entend définir une politique de sécurité urbaine intégrale et renforcée pour l'ensemble de la chaîne de sécurité, de la prévention à la réaction.

## Construction en partenariat

Chargée de rédiger le projet de PGSP, Bruxelles Prévention & Sécurité a mis en place une philosophie de travail participative afin de garantir l'implication de l'ensemble des acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité dans le respect de leurs prérogatives et objectifs respectifs. Après une consultation menée auprès des principales institutions régionales, communales, policières et judiciaires concernées, des groupes de travail thématiques se sont réunis aux fins de proposer des mesures concrètes et opérationnelles. Ces mesures ont été rassemblées en dix chapitres (voir ci-dessous : structure du PGSP), qui reflètent les priorités du Gouvernement en la matière.

## Structure du PGSP

### 5 axes transversaux

1. L'image, le monitoring et l'évaluation
2. La formation des acteurs de la prévention et de la sécurité
3. L'approche de sécurité intégrée
4. La communication et la sensibilisation
5. L'accompagnement des victimes et des auteurs

### 10 thèmes prioritaires

1. Atteintes à l'intégrité de la personne
2. Polarisation et radicalisation
3. Drogues et assuétudes
4. La traite et le trafic des êtres humains
5. Atteintes aux biens
6. Mobilité et sécurité routière
7. Environnement et incivilités
8. Criminalité financière et cybercriminalité
9. Criminalité organisée et trafic de biens frauduleux
10. Gestion de crise et résilience

A côté des thèmes prioritaires s'ajoutent cinq objectifs transversaux, qui seront rencontrés tout au long de la chaîne de sécurité. Ceux-ci répondent à la nécessité d'assurer le suivi et l'évaluation des plans élaborés à partir d'une image préalable des phénomènes, au besoin de formation de ceux qui œuvrent au quotidien à la gestion et au maintien de la sécurité, à la mise en place d'une approche intégrée et d'un échange d'informations, à une approche orientée citoyens, avec une attention spécifique portée à la communication et à la sensibilisation, et enfin, à l'accueil des victimes et au suivi des auteurs.

### Focus sur deux mesures transversales

Au titre des mesures phares proposées dans le cadre des objectifs transversaux du PGSP, deux projets peuvent être mis en évidence .

#### **Ecole régionale des métiers de la sécurité**

Le Gouvernement bruxellois a décidé la mise en place d'une école des métiers de la sécurité. Cette école regroupera les formations des **gardiens de la paix, gardiens de parc, des pompiers, des policiers** et autres acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité. Cette future école des métiers de la sécurité aura pour mission de mettre en œuvre une vision intégrée et multidisciplinaire de la sécurité publique

au sens large. Elle aura également pour mission de soutenir les différentes écoles par la mutualisation de processus communs et la mise à disposition d'une infrastructure commune et multidisciplinaire ainsi que de favoriser le **recrutement et le maintien dans l'emploi d'effectifs de proximité** au sein des services publics. Celle-ci mettra également ses connaissances et infrastructures à disposition d'organisations publiques voire privées pour autant que les activités de celles-ci sont compatibles avec les missions de l'école.

### **Centre de communication et de crise**

Cette nouvelle infrastructure hébergera la centrale de secours de l'aide médicale urgente et des services d'incendie et le centre d'information et de communication ainsi que les représentants des différents opérateurs régionaux liés à la sécurité et à la mobilité. Le déploiement de caméras ANPR (*Automatic Number Plate Recognition*) fixes et mobiles pour différentes applications est intégré au centre de communication et de crise pour renforcer les synergies. Ce large maillage des caméras de protection et un partage d'images au niveau régional faciliteront la continuité des activités critiques dans la ville ainsi que la réaction des différents partenaires en cas d'incidents. Ce centre a vocation à devenir un outil doté des technologies de communication modernes au bénéfice des autorités et services compétents.

L'approche intégrée qui prévaut dans l'élaboration du PGSP trouve son couronnement dans la **mise en place du Conseil régional de sécurité (CORES)** regroupant sous la même coupole le parquet de Bruxelles, le directeur coordonnateur administratif et le directeur judiciaire, les présidents de collèges de police et les chefs de corps des zones de police de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. Celui-ci peut être élargi à d'autres autorités en fonction de leurs compétences ou des sujets mis à l'agenda.

Le CORES se charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PGSP. Le texte lui a été préalablement soumis en vue de favoriser l'adhésion de l'ensemble des autorités concernées. La coordination de la mise en œuvre du Plan est quant à elle assurée par BPS, qui rend compte des mesures exécutées aux autorités compétentes.

Le PGSP est mis à la disposition du public sur un site internet dédié [www.securite.brussels](http://www.securite.brussels) qui présente la méthodologie, les objectifs et les mesures. La stratégie que le Gouvernement entend déployer pour assurer la sécurité des citoyens fera par ailleurs l'objet d'une campagne de communication qui s'adressera également aux institutions et organismes de la Région de Bruxelles-Capitale.

## Mesures concrètes par thème

Atteintes à l'intégrité de la personne		
Champs	Stratégie	Mesures à titre d'exemple
Violence dans l'espace privé (violences intrafamiliales)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accueil et écoute</b> des victimes</li> <li>- <b>Accès à l'information sur aides possibles</b></li> </ul>	<p><b>M1.3</b> : Accorder une prise en compte prioritaire des affaires liées à des <b>violences conjugales ou intra-familiales</b>.</p>
Violence dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attention spécifique <b>personnes plus vulnérables</b></li> <li>- <b>Prévention et présence visible</b> dans les lieux à risques et dans les transports en commun</li> </ul>	<p><b>M1.7</b> : Mettre en place et coopérer au projet de <b>mystery shopping (faux candidats) pour débusquer les pratiques discriminantes à l'embauche à Bruxelles</b> et ce, en lien avec l'administration régionale de l'emploi.</p>
Discrimination et crimes de haine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>sensibilisation victimes</b> sur leurs droits</li> <li>- prévention, détection, intervention précoce, réduction des risques, assistance, mise en œuvre effective des sanctions (auteurs)</li> </ul>	

<b>Polarisation et radicalisation</b>		
<b>Champs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Mesures à titre d'exemple</b>
<p><b>Polarisation :</b> <i>renforcement des oppositions entre [ndlr : des personnes ou] des groupes dans la société qui résulte ou peut résulter en (une augmentation) des tensions.</i></p> <p><b>Radicalisation:</b> « <i>processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel</i> »<sup>1</sup>.</p> <p>La Région entend cette définition de la radicalisation dans sa réalité bruxelloise qui comprend différentes formes (inspiration d'extrême droite, d'extrême gauche, religieuse...), les attaques terroristes de mars 2016 n'illustrant qu'une partie de cette réalité paroxystique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir un <b>soutien aux communes et zones de police bruxelloises</b> en terme de ressources, d'expertise, de relais et de coordination ;</li> <li>- Optimiser les actions locales par une <b>approche intégrative et intégrale</b>, soit visant les différentes étapes du processus de radicalisation, soit de la prévention précoce à la réinsertion sociale ;</li> <li>- <b>Renforcer l'analyse</b> de l'image de ces phénomènes en Région de Bruxelles-Capitale.</li> </ul>	<p><b>M2.1 :</b> <b>Renforcer la formation</b> de l'ensemble des acteurs <b>de première ligne</b> (formation par métier ou intersectorielle, sur le thème de la radicalisation, de la polarisation, des relais institutionnels, des bonnes pratiques professionnelles...);</p> <p><b>M2.7 :</b> <b>Faciliter l'échange d'informations</b> pertinentes entre acteurs socio-préventifs et de sécurité dans le respect des missions et prérogatives de chacun ;</p> <p><b>M2.8 :</b> <b>Harmoniser une prise en charge</b> adaptée des personnes concernées par le phénomène (auteurs et victimes potentiels) par les différents acteurs sur le territoire bruxellois, notamment par <b>l'élaboration d'une grille d'analyse commune</b> permettant une prise en charge adéquate des individus radicalisés ou en voie de radicalisation, en collaboration avec les autorités compétentes ;</p>

<sup>1</sup> Khosrokhavar, F., *Radicalisation*, Ed. de la maison des sciences de l'homme, novembre 2014, pp. 7-8.

Drogues et assuétudes		
Champs	Stratégie	Mesures à titre d'exemple
<b>Approche du consommateur (demande)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention, détection et intervention précoce</li> <li>- Santé publique (soin)</li> <li>- Réduction des risques : création d'un <b>centre intégré à très bas seuil d'accès</b> (sans condition, anonymat, gratuité, accueil 24h/24)</li> <li>- <b>Accessibilité des services</b> à destination des usagers</li> <li>- <b>Accès au logement</b></li> </ul>	Désignation de l' <b>ASBL TRANSIT</b> comme opérateur régional en matière d'assuétudes et mise en place d'un centre intégré.
<b>Commerce, vente, production à échelle professionnelle, import-export (offre)</b>	Approche policière et poursuites pénales	<b>M3.5</b> : Soutenir la mise en place d'un plan d'action permettant la <b>détection rapide</b> et l' <b>identification des producteurs de cannabis</b> sur le territoire de la Région de Bruxelles-capitale en développant des <b>collaborations avec les administrations communales, les agences immobilières, l'office des propriétaires, les fournisseurs d'énergie, le parquet</b> (poursuite des auteurs) pour construire une approche administrative du crime organisé en matière de production de cannabis. Mettre en place des outils de démantèlement des lieux de production ;

Traite et trafic des êtres humains		
Champs	Stratégie	Mesures à titre d'exemple
<p><b>Traite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation économique (chantiers, HORECA)</li> <li>• Sexuelle (prostitution)</li> <li>• exploitation de la mendicité</li> <li>• vulnérabilité d'une personne afin de la forcer à commettre des crimes</li> </ul> <p><b>Trafic (le fait de faire transiter et entrer de personnes en séjour irrégulier moyennant avantage financier)</b></p> <p><b>Marchands de sommeil typiquement à Bruxelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la <b>détection des victimes</b></li> <li>- <b>Protection</b> des victimes</li> <li>- <b>Formation d'acteurs spécifiques</b></li> <li>- <b>Collaboration étroite</b> entre les différents partenaires de la police judiciaire et administrative ainsi que les différentes administrations fédérales, régionales et locales</li> <li>- <b>Poursuite des auteurs</b></li> </ul>	<p><b>M4.4</b> : Consolider les opérations de contrôle des secteurs à risque d'exploitation économique ;</p> <p><b>M4.9</b>: Améliorer l'accueil des victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Disponibilité et ouverture des services</b> auxquels les victimes, tant majeures que mineures, peuvent s'adresser (accueil 24h/24) ;</li> <li>- Création de <b>locaux adaptés</b> qui tiennent compte des spécificités liées aux auditions de victimes de traite et de trafic des êtres humains ;</li> </ul> <p><b>M4.2</b> :Sensibiliser et former les policiers à un <b>enregistrement précis et uniforme des faits</b> d'exploitation de la mendicité, de prostitution et de marchands de sommeil sur le territoire bruxellois pour en améliorer la détection</p>

Atteinte aux biens		
Champs	Stratégie	Mesures à titre d'exemple
<p><b>Vols et cambriolages</b></p> <p><b>Extorsions diverses</b></p> <p><b>Vandalisme</b> aux biens mobiliers (voitures, mobilier urbain) et immobiliers (habitations, bâtiments, graffitis)</p>	<p>Mesures de prévention ciblant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- certains <b>lieux</b> (HORECA, magasins, transports en commun, lieux touristiques, d'affluence...)</li> <li>- la <b>temporalité</b> (HORECA en soirée, cambriolages sur temps de midi, transports en commun aux heures de pointe)</li> <li>- les <b>victimes</b> : les <u>personnes âgées</u> (vols à l'arrachée et par ruse), les <u>touristes</u> (pickpockets), les <u>enfants</u> (racket)</li> <li>- les <b>objets visés</b>: denrées alimentaires, vêtements, argent, portefeuilles, sacs, appareils photos, ordinateurs, gsm, montres, bijoux, vols dans les voitures</li> </ul>	<p><b>M5.2</b> : Développer la <b>présence visible et dissuasive</b> en optimisant la couverture espace-temps par les acteurs de terrain (gardiens de la paix, police locale)<sup>2</sup> et en mettant à disposition des moyens pour le recrutement d'agents de la STIB dans les transports en commun et sur les sites multimodaux<sup>3</sup> ;</p> <p><b>M5.3</b> : <b>Uniformiser les supports de campagne</b> de prévention et leur communication homogène au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention du <b>cambriolage</b> (« 1 jour sans » (voir <a href="http://www.1joursans.be">www.1joursans.be</a>) ; opérations « rosace ») ;</li> <li>- <b>Vols de vélos</b> : un plan d'action contre le vol de vélo prévoit la composition de la Task Force bruxelloise « Vol de vélos »</li> <li>- Campagnes de prévention spécifiques concernant le « <b>sac-jacking</b> » avec les communes concernées par ces phénomènes particuliers ;</li> <li>- Communications conjointes des 6 zones de police sur des thématiques de prévention pour des <b>publics-cibles</b>, par exemple les seniors victimes de cambriolages par ruse ; les enfants victimes de racket à l'école ou sur le chemin de l'école ; les commerçants victimes</li> </ul>

<sup>2</sup> Cf. appels à projet du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité 2016-2019.

<sup>3</sup> Note stratégique relative à l'exercice des compétences régionales bruxelloises en matière de prévention et de sécurité du 28 avril 2016.



		<p>de vol à l'étalage ;</p> <p><b>M5.4 :</b> Assurer la formation des policiers et du personnel de sécurité des transports en commun au phénomène du <b>vol à la tire</b> (« <i>trekkers</i> »<sup>4</sup> de la Zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles) ;</p> <p><b>M5.5 :</b> Afin d'inciter les personnes à <b>investir plus facilement dans la sécurisation</b> de leur domicile, clarifier le système de <b>prime(s) / déduction(s)</b> fiscale(s) à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale et donner une meilleure visibilité des <b>labels</b> de sécurité pour les particuliers (normes de protection portes, serrure, projet I3<sup>5</sup>, nouvelles technologies en domotique dans le cadre de la prévention du cambriolage, etc.) ;</p> <p><b>M 5.10.</b> Dans le but d'affiner l'image de certains phénomènes criminels, développer le système de <b>dépôt de plainte via internet</b> (projet <i>Police on Web</i> déjà existant) et éventuellement élargir les faits qui peuvent être dénoncés via ce biais.</p>
--	--	---

<b>Mobilité et sécurité routière</b>		
<b>Champs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Mesures à titre d'exemple</b>

<sup>4</sup> *Trekker* : voleur à la tire. Ce nom a par extension été donné aux policiers spécialisés dans ce phénomène.

<sup>5</sup> Norme de résistance des matériaux d'au moins trois minutes aux tentatives d'effraction.

<p><b>Sécurité routière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la <b>vitesse excessive et inadaptée</b>, la conduite sous <b>influence d'alcool</b> et de drogue, la distraction au volant, l'utilisation du gsm au volant,...</li> <li>- Augmenter le port de la ceinture et l'utilisation des dispositifs de retenue</li> <li>- Protéger les usagers vulnérables : piétons, cyclistes, cyclomotoristes et motocyclistes ;</li> </ul>	<p><b>M6.4</b> : Déployer le <b>réseau de caméras ANPR</b>, en concertation avec les polices locale et fédérale et mettre sur pied un Centre régional de traitement des infractions (CRT) ;</p> <p><b>M6.6</b> : Développer une <b>approche commune</b> pour les différentes autorités lors <b>d'événements exceptionnels</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de fortes intempéries ou vents : approche commune relative à la fermeture des parcs et espaces verts ;</li> <li>- En cas d'accidents graves : réaction sur le terrain (sécurisation du site, impacts sur la mobilité...) ;</li> </ul>
<p><b>Transports en commun</b></p>	<p>Développement d'un pôle « <b>Transports en commun</b> » au sein de l'École des métiers de la sécurité comme offre de soutien aux communes et services de police</p>	<p><b>M6.10</b> : Renforcer la mobilisation des autorités locales, zonales et régionales dans la mise en œuvre de dispositifs assurant une <b>présence sur le réseau de transports en commun</b> dont elles ont la charge. Une concertation poursuivant cet objectif sera mise en place entre la Région et les zones de police afin de <b>coordonner la présence des effectifs</b> de celles-ci. Ces derniers seront complétés par la <b>présence d'effectifs régionaux, si cela s'avère nécessaire</b>. Enfin, sera adoptée une réglementation régionale encadrant et conditionnant à la poursuite de cet objectif l'octroi d'un <b>libre-parcours sur le réseau de transport en commun pour les agents exerçant quotidiennement une mission de sécurité ou de prévention</b>, et dans le respect des leurs missions principales (gardiens de la paix, police, éducateurs de rue, etc.) pour un territoire</p>

		déterminé ;
--	--	-------------

<b>Environnement et incivilités</b>		
<b>Champs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Mesures à titre d'exemple</b>
<p><b>Infractions environnementales</b> au sens large (urbanisme, patrimoine, cadre de vie, santé publique, fraude)</p>	<p>Les mesures envisagées veilleront en priorité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration de la <b>qualité et du cadre de vie</b></li> <li>- La protection de <b>l'environnement</b></li> <li>- La protection des <b>ressources naturelles</b></li> <li>- La réduction de la fraude environnementale</li> <li>- La prévention de la <b>maltraitance des animaux...</b></li> </ul>	<p><b>M7.1</b> : Assurer la <b>présence visible</b> et appropriée des différents services publics en charge de la sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En particulier dans les <b>zones jugées prioritaires</b> ;</li> <li>- En mettant en place <b>des équipes en soirée</b> visant à promouvoir une vie nocturne apaisée en prévenant les conduites à risque et en limitant les nuisances sonores ;</li> <li>- En renforçant les équipes de gardiens de parc spécialisés en <b>prévention et/ou animation en été</b> et en développant leur rôle préventif et didactique ainsi que celui des surveillants forestiers ;</li> <li>- En développant un <b>programme régional d'animations de prévention dans les stations de métros et dans les parcs</b> en collaboration avec la STIB et Bruxelles-Environnement (BE) ;</li> </ul> <p><b>M7.6</b> : créer une structure de coordination et d'échange (agents de contrôle, fonctionnaires sanctionneurs) en matière de sanctions administratives environnementales au sens large.</p>
<p>Incivilités, sentiment d'insécurité et sanctions administratives</p>		

<b>Criminalité financière et cybercriminalité</b>		
<b>Champs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Mesures à titre d'exemple</b>
Corruption, blanchiment d'argent, fraude fiscale et sociale	Renforcer la <b>coopération</b> entre les administrations fiscales et les parquets, entre les autorités compétentes (Fédéral - Régions) en vue d'un contrôle renforcé et d'une politique réactive cohérente (fraude à l'impôt sur les revenus ; fraude organisée à la TVA ; fraude sociale).	<p><b>M8.11</b> : Définir pour les entreprises des règles de « bonnes conduites » génériques en matière de sécurité ; définir une <b>politique régionale en ce sens et délivrer un label régional (certification Sécurité IT)</b> aux entreprises s'engageant dans ce processus ;</p> <p>Renforcer les <b>capacités de recherche sur le darknet</b> afin notamment de lutter de manière proactive contre le développement de divers phénomènes criminels (trafic de stupéfiants, trafic d'armes, prévention et lutte contre le terrorisme et le radicalisme) et favoriser l'échange des informations qui en résultent entre les services compétents ;</p> <p>Développer un centre de connaissances et des <b>partenariats avec des universités</b> ;</p> <p><b>M8.13</b> : En matière de <b>formation</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un <b>centre de connaissances et des partenariats avec des universités</b> pour certaines formations spécialisées ;</li> <li>- Elargir <b>l'offre de formations relatives à la cybersécurité</b> au sein de l'Ecole des métiers de la sécurité ;</li> </ul>
Cybercriminalité et usage abusif de l'automatisation des données		

<b>Criminalité organisée et trafic de biens frauduleux</b>		
<b>Champs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Mesures à titre d'exemple</b>
Commission systématique de vols et d'effractions diverses par des groupes organisés, itinérants ou non.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la prévention des <b>cambrjolages</b></li> <li>- Lutte contre le <b>recel</b></li> </ul>	<p><b>M9.1</b> : Concernant le <b>recel</b>, sensibiliser les acteurs à la falsification aisée des fiches de dépôt dans les boutiques d'achat et/ou de vente et les magasins de détail de matériel ménager ou informatique, d'or... ;</p> <p><b>M9.4</b> : Sensibiliser les armuriers à identifier les personnes achetant des chargeurs ou des munitions en grandes quantités ;</p> <p><b>M9.11</b> : Améliorer <b>l'image relative au trafic d'armes</b> et aux saisies d'armes à feu illégales, sur le plan de l'enregistrement et de l'expertise</p>
Trafic d'armes		

<b>Gestion de crise et résilience</b>		
<b>Champs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Mesures à titre d'exemple</b>
Résilience : « <i>La capacité des individus, des communautés, des organisations ou des pays exposés à des catastrophes et des crises et aux facteurs de vulnérabilité sous-jacents à :</i>	Le citoyen est un <b>acteur majeur de la réaction</b> face à l'adversité. En sachant comment réagir selon le type de situation, en adoptant les comportements adéquats,	<b>M10.2</b> : Développer une <b>méthode-cadre de gestion de crise</b> ainsi qu'un <b>outil informatisé</b> de préparation et de gestion d'événements, exercices, formations et échanges entre les

<sup>6</sup> Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du croissant rouge, « La clé de la résilience », document de réflexion de la Fédération internationale sur la résilience – juin 2012, [http://www.ifrc.org/PageFiles/96178/1224500-Road%20to%20resilience\\_Fr\\_Web.pdf](http://www.ifrc.org/PageFiles/96178/1224500-Road%20to%20resilience_Fr_Web.pdf).

<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Anticiper,</i></li> <li>- <i>Réduire l'impact,</i></li> <li>- <i>Faire face,</i></li> <li>- <i>Se relever des effets de l'adversité sans compromettre le potentiel de développement à long terme »<sup>6</sup>.</i></li> </ul> <p><i>Crise : tout événement qui entraîne ou qui est susceptible d'entraîner des conséquences dommageables pour la vie sociale, comme un trouble grave de la sécurité publique, une menace grave contre la vie ou la santé de personnes et/ou contre des intérêts matériels importants [...]</i></p>	<p><b>chacun contribuera</b> en effet à limiter les conséquences d'un incident et renforcera sa confiance en ses propres moyens.</p>	<p>différentes disciplines ;</p> <p><b>M10.3 :</b> Développer une approche globale au niveau de la Région pour la <b>protection et la sécurisation des bâtiments publics ;</b></p> <p><b>M10.7 :</b> En matière <b>formation des citoyens :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre et renforcer l'organisation d'une formation <b>premiers secours</b> à l'attention des Bruxellois ;</li> <li>- Organiser une formation aux <b>réactions adéquates et aux premiers gestes utiles</b> en cas de situation d'urgence ;</li> <li>- Intégrer un <b>volet secourisme</b> à la formation obligatoire dans le cadre de l'obtention d'un <b>permis de conduire ;</b></li> </ul> <p><b>M10.12 :</b> Soutenir la <b>prise en charge psychosociale et psychologique</b> à court et à long terme des victimes, impliqués et intervenants et leur proposer des moyens d'expression et de reconstruction (registres de condoléances, événements commémoratifs...);</p> <p><b>M10.8 :</b> Mettre à disposition des <b>drones</b> au bénéfice des acteurs de la prévention et de la sécurité en Région bruxelloise ;</p>
---	--	--